

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

MONVALET est une société par action simplifiée au capital de 200.00 euros, dont le siège social est situé au 28 AV DES PEPINIÈRES 94260 FRESNES, immatriculée sous le numéro SIREN 951295807 au registre du commerce et des sociétés de Créteil, dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR 90951295807.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après " CGV ") s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des prestations conclues entre MONVALET et toute personne, particulier ou professionnel, bénéficiant d'une pleine capacité juridique, (ci-après « Client ») effectuant une réservation (ci-après la « Réservation ») de service de parking avec navette gratuite et/ou de prestations d'entretien et de lavage du véhicule (ci-après le « Service ») par téléphone ou sur une Plateforme d'un partenaire de MONVALET distribuant le Service.

En outre, les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment de celles applicables via une Plateforme d'un partenaire de MONVALET distribuant le Service (par exemple via des plateformes de réservation ou via des agences de voyage).

Ces CGV sont accessibles à tout moment sur la Plateforme et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

### 1. LE SERVICE

Le Client certifie qu'il est propriétaire et utilisateur dûment autorisé du véhicule qu'il remet à MONVALET et qu'il dispose des assurances, contrôle technique à jour, selon les conditions requises par la Loi.

Le service MONVALET est une prestation de parking avec mise à disposition d'un service de navette gratuit.

Le Véhicule est stationné en zone Tampon. MONVALET assure dans ce cas la prise en charge des véhicules par un jockey. Le jockey se charge de garer la voiture sur un parking de MONVALET où il sera stationné durant la période d'absence du Client dans les conditions précisées à l'article 4 ci-après. Avant le retour du Client, le jockey déplace à nouveau le véhicule pour le rendre disponible sur la zone de reprise du service

OU

Le Véhicule est stationné sous réserve des places disponibles en parc intérieur. Les clés du Véhicule ne doivent pas être remises lors de l'arrivée du CLIENT sauf demande de prestations supplémentaires nécessitant à MONVALET d'ouvrir ou de démarrer le véhicule (entretien, nettoyage, ect) .

Le Client est informé que les véhicules hors gabarit (i.e. longueur supérieure à cinq (5) mètres, largeur supérieure à deux (1,90) mètres ou hauteur supérieure à celle indiquée sur la Plateforme en fonction du lieu de prise en charge) sont susceptibles de ne pas être acceptés par les voituriers au moment de leurs prises en charge.

### 2. RESERVATIONS

La Réservation passée par le Client ne sera considérée comme étant ferme et définitive que lorsque les étapes suivantes auront été cumulativement et successivement respectées :

Pour effectuer une Réservation, le Client devra renseigner les champs obligatoires qui lui sont demandés. Pour l'aller, le Client doit renseigner l'heure de prise en charge de son véhicule, et pour le retour son heure d'atterrissage ainsi que le numéro de son vol.

La Réservation pourra être validée uniquement si les champs obligatoires sont intégralement renseignés et que le Client atteste avoir pris connaissance des présentes CGV et atteste les accepter sans réserve en cochant la case prévue à cet effet au moment de la finalisation de la commande.

### 3. INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

En acceptant les présentes CGV, le Client est informé, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes CGV et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L.221-5, L111-1, R.111-1, L.111-2, R.111-2 et R.221-2 du Code de la Consommation, et en particulier :

- des caractéristiques essentielles du Service commandé, compte tenu du support de communication utilisé et du service concerné ; du prix du Service commandé et des éventuels frais annexes ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, de la date ou du délai auquel MONVALET s'engage à rendre le Service commandé ;
- des informations relatives à l'identité de MONVALET, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- des informations relatives aux options d'annulation ;
- de la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- des informations relatives aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes ;

**Le fait pour une personne de commander sur une Plateforme emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV, ce qui est expressément reconnu par le Client qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire qui serait inopposable à MONVALET.**

### 4. FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PARKING AVEC NAVETTE GRATUITE

#### 4.1 Disponibilité horaire du Service et demande de modification par le Client

Le Service MONVALET est disponible aux horaires **indiqués (de 4h00 à minuit)**.

En particulier, le dépôt et la restitution du véhicule du Client auprès de notre parking MONVALET ne peut s'effectuer que dans la limite de ces horaires, aux dates et aux horaires indiqués lors de la validation de la commande.

En dehors de ces horaires, aucun service ne sera assuré. En d'autres termes, en cas de retard d'un vol retour au-delà des horaires d'ouverture du service, le Client reconnaît que MONVALET ne peut aucunement garantir le service de navette depuis l'aéroport vers notre parking et la restitution des clés. Le Client pourra être contraint de se voir restituer son véhicule ultérieurement à ses frais.

Pour le bon fonctionnement du service, le Client doit communiquer un numéro de téléphone portable valide et devra prendre soin d'allumer son téléphone portable au moins une heure avant de procéder au dépôt de son véhicule au sein de notre parking, et dès son arrivée dans le hall de l'aéroport le jour de son retour.

Le Client est tenu d'informer MONVALET en cas de modification des dates et/ou horaires de son retour dès qu'il en a connaissance.

Si la modification des horaires du Client implique un allongement de séjour, un **Publi** se verra facturer dix euros toutes taxes comprises (20€ TTC) pour chaque jour

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

supplémentaire.

Si la modification des horaires du Client implique une réduction du nombre de tranches de vingt-quatre (24) heures de stationnement réglés par le Client à la réservation, le Client ne pourra prétendre à quelconque remboursement et/ou réduction de prix.

4.2 Pour la mise en œuvre de tout service de « Parking + Navette gratuite »

Pour l'aller, le Client doit renseigner l'horaire de prise en charge correspondant à l'horaire de départ de la navette, à savoir que l'horaire de prise en charge correspond à un créneau horaire qui s'entend « à partir de ».

Le Client accepte donc qu'en cas de nécessité, MONVALET pourra le prendre en charge au sein de sa navette dans la limite d'un créneau horaire de 30 minutes après l'heure indiquée dans la réservation. Le client se doit d'arriver au parking à l'adresse indiquée dans son e-mail de réservation au moins 15 minutes avant l'horaire de prise en charge renseigné afin de stationner son véhicule sur le parking d'accueil.

Le Client accepte donc qu'en cas de retard ou de non-respect de ces horaires, il pourra être amené à prendre la prochaine navette disponible.

Par ailleurs, le Client doit prévoir un délai minimum de 2h00 pour les vols intérieurs, 3h pour les vols internationaux. MONVALET ne pourra être tenue responsable des préjudices directs et indirects pouvant être subis par le Client en cas de non-respect de ces délais minimums.

- Pour le retour, le Client doit renseigner l'heure de prise en charge par la navette MONVALET à l'aéroport, en tenant compte de son heure d'atterrissage et du délai pour récupérer ses bagages.

À savoir que l'horaire de prise en charge correspond à un créneau horaire qui s'entend « à partir de ». Le Client accepte donc qu'en cas de nécessité, MONVALET pourra le prendre en charge au sein de sa navette dans la limite d'un créneau horaire de 30 minutes après l'heure indiquée dans la réservation.

Le Client accepte donc qu'en cas de retard ou de non-respect de ces horaires, il pourra être amené à prendre la prochaine navette disponible.

Le Client doit veiller à ce que son véhicule soit assuré à son nom à minima jusqu'à la date de récupération de ce dernier sur le parking de MONVALET ;

Le Client doit se rendre avec le véhicule renseigné lors de sa réservation à l'heure et à l'adresse du parking indiquée dans l'e-mail de confirmation de la commande ou par SMS. Le Client devra prévenir dès que possible le Service Clients en cas de changement de véhicule ;

Le Client doit veiller à ce que son véhicule soit vidé de tous effets et biens non nécessaires à la conduite ou au stationnement du véhicule (et notamment qu'il soit vidé de tous effets personnels et/ou de valeur) ; MONVALET n'assume en aucun cas les effets personnels laissés par le Client à l'intérieur du véhicule. Ainsi, MONVALET ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de disparition, détérioration ou dommages occasionnés à des effets et/ou biens non nécessaires à la conduite ou au stationnement du véhicule et que le Client n'aurait pas retiré avant son dépôt au parking MONVALET ;

Dans le cas d'un dépôt du véhicule au parking tampon, le Client doit remettre à l'opérateur MONVALET en main propre les clés du véhicule (sans porte-clés) après avoir stationné son véhicule au sein du parking tampon MONVALET.

Placer les papiers du véhicule (certificat d'assurance et carte grise) dans la boîte à gants et indiquer à l'opérateur MONVALET toute précision utile sur le fonctionnement du véhicule et ses éventuelles spécificités afin que ce dernier puisse être déplacé dans le cadre de la gestion du stationnement du parking. MONVALET ne pourra être tenue pour responsable de la perte de porte-clés ou autres éléments que les clés du véhicule ;

Le Client doit appeler l'opérateur MONVALET au numéro indiqué dans l'e-mail de confirmation de la réservation le jour de la récupération du véhicule, une fois les bagages récupérés et les contrôles de sécurité passés, afin d'indiquer sa présence sur le dépose-minute ou au point de rendez-vous fixé ;

Dans le cas d'un dépôt du véhicule au parking tampon, le Client doit récupérer les clés et son véhicule auprès de l'opérateur MONVALET dès son arrivée au sein du parking. Les clés du véhicule ne pourront être remises qu'à la personne mentionnée sur la réservation. Dans le cas où une autre personne viendrait récupérer le véhicule, l'autorisation de la personne mentionnée sur la réservation ainsi qu'une pièce d'identité de la personne qui viendra récupérer le véhicule devront être communiquées au Service Clients en amont.

MONVALET ne saurait être considérée comme responsable du retard de l'un de ses opérateurs si le Client n'a pas respecté le processus indiqué ci-dessus.

Par ailleurs, il est précisé que :

- Seuls les véhicules « nus » sont acceptés, à savoir sans coffre de toit, porte-vélo ou tout autre élément apparent. MONVALET se réserve le droit de ne pas accepter un véhicule qui ne serait pas « nu » tel que mentionné ci-avant. Dans l'hypothèse où le véhicule serait quand même pris en charge et stationné au sein de nos parkings, MONVALET ne pourra être tenue pour responsable de tous dommages causés au véhicule ou aux objets tels que coffres de toit, porte-vélos ou autres éléments apparents ;

- Le Client confirme que les éléments de sécurisation prescrit par la loi (triangle de signalisation et gilet jaune de sécurité) se trouvent bien à l'intérieur du véhicule. Par ailleurs, le Client a l'obligation de venir avec un véhicule aux normes et dont tous les éléments nécessaires à la conduite et à la sécurité sont en parfait état de marche. MONVALET se réserve le droit de refuser tout véhicule dont l'état de fonctionnement apparent ne semble pas satisfaisant.

- Dans l'hypothèse où le Client aurait, après le dépôt de son véhicule, oublié des effets personnels dans le véhicule qu'il aimerait récupérer avant son départ, MONVALET ne garantit pas de pouvoir les lui restituer ou de pouvoir le ramener à son véhicule. Dans l'hypothèse où MONVALET y parvient, des frais additionnels de DIX (10) Euros TTC pourront lui être facturés pour cette prestation ;

- Pour les véhicules électriques, le Client devra laisser dans le véhicule le câble de recharge adapté à une prise électrique domestique ainsi que l'adaptateur s'il existe. Pour pouvoir souscrire au service additionnel de recharge électrique, la durée de réservation doit au minimum être égale à deux fois la durée de recharge du véhicule. Dans le cas où la durée de stationnement est de moins de 48h, MONVALET ne pourra garantir une recharge complète et ne pourra être tenue responsable de ladite recharge incomplète. En tout état de cause, la recharge électrique du véhicule est estimée complète entre 95 et 100% d'autonomie ;

- Les véhicules circulant au GPL ne pourront pas être remis à MONVALET. Dans l'hypothèse où le véhicule serait quand même pris en charge et déposé sur le parking, MONVALET se dégage de toute responsabilité ;

- En cas de retard ou d'annulation de vol, le Client s'engage à contacter le Service Clients MONVALET a dans les plus brefs délais et au moins 4 heures avant la nouvelle heure de départ ou d'arrivée du vol ou du train. Quoi qu'il en soit, MONVALET ne saurait garantir que le service puisse être délivré normalement aux nouveaux horaires et dates indiqués par le Client ;

Concernant le service de navette gratuit, il est précisé que :

- Les clients sont autorisés à transporter jusqu'à 2 bagages par personne uniquement. Un bagage peut mesurer jusqu'à 158 cm au total (longueur + largeur + hauteur), poches, roues et poignées comprises. Les bagages hors format ne sont pas acceptés au sein de la navette (poussettes et autres équipements inclus). Aucun bagage supplémentaire ne pourra être pris en charge, le client sera ainsi amené à déposer tout bagage supplémentaire préalablement au stationnement de son véhicule au sein du parking MONVALET.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

- MONVALET ne pourra pas être tenue pour responsable des pertes ou des dommages des bagages du Client transportés dans la navette.
- Les passagers qui ont recours au service de navette gratuite ont l'obligation de porter la ceinture de sécurité et de respecter les règles de sécurité routière.
- Les navettes MONVALET ne pourront transporter que 5 personnes maximum par réservation. Tout passager supplémentaire sera ainsi amené à se rendre directement et par ses propres moyens sur le lieu de destination.
- Les navettes MONVALET ne disposent pas de rampe d'accès ni d'équipements adaptés pour les personnes à mobilité réduite.
- Les animaux ne sont pas autorisés à bord des navettes MONVALET et devront être déposés préalablement au stationnement du véhicule au sein du parking MONVALET.
- MONVALET met à disposition des sièges adaptés aux enfants et conformes à la réglementation en vigueur (un siège bébé et un rehausseur maximum par véhicule). Afin d'en disposer, la demande devra être explicitement formulée par mail au Service Clients MONVALET au plus tôt et au moins 24h avant le dépôt du véhicule. Dans le cas contraire, si l'ajout d'un siège enfant ou d'un rehausseur ne pouvait être mis à disposition le jour du dépôt du véhicule, MONVALET se verrait contraint de refuser l'accès à bord de ses navettes aux personnes ne pouvant respecter les règles de sécurité routière en vigueur. MONVALET se dégage de toute responsabilité en cas d'omission ou de fausse information donnée concernant l'âge des enfants déclarés par le Client.

MONVALET se réserve le droit de refuser tout passager à bord de ses navettes pour le non-respect des consignes ci-avant exposées.

Le Client garantit la véracité des informations renseignées lors de la création de son compte Client et de la passation d'une commande. En tout état de cause, MONVALET ne pourra être tenue responsable des difficultés opérationnelles liées directement ou indirectement à des informations erronées renseignées par le Client au moment de sa réservation.

Dans l'hypothèse où le Client aurait, après le dépôt de son véhicule, oublié des effets personnels dans le véhicule qu'il aimerait récupérer avant son départ, MONVALET ne garantit pas de pouvoir les lui restituer ou ramener le véhicule. Dans l'hypothèse où MONVALET y parvient, des frais additionnels de neuf euros toutes taxes comprises (10 € TTC) pourront lui être facturés pour cette prestation.

### 4.3 Stationnement du véhicule

Dans le cas de la souscription d'un service « Parking + Navette », MONVALET s'engage à assurer le stationnement du véhicule du client au sein de ses parkings. Pour répondre à des besoins de gestion de places de parking, le Client autorise MONVALET à déplacer son véhicule si nécessaire au sein du parking ou dans un autre parking affilié à MONVALET.

En qualité de dépositaire rémunéré, et conformément aux articles 1927 et 1928 du code civil, MONVALET est soumise à une obligation de moyens renforcée dans la garde du véhicule, et à en aucun cas à une obligation de résultat.

### 4.4 Restitution du Véhicule au Client

Pour récupérer son véhicule, le Client doit contacter MONVALET au numéro qui lui a été communiqué dans l'email de confirmation de réservation.

Pour le retour du client, le véhicule est réacheminé par le jockey sur le parking Accueil.

A défaut de réserve ou réclamation expressément émises lors de la restitution de son véhicule par le voiturier, le Client reconnaît avoir récupéré son véhicule à l'heure exacte et dans le même état que lors de sa prise en charge par MONVALET.

En cas de litige, le Client et MONVALET se référeront à l'article 6.3 ci-après.

MONVALET décline toute responsabilité si une dégradation quelconque venait à être constatée par le Client après qu'il ait récupéré son véhicule.

### 4.5 Annulation – résiliation anticipée

Le Client peut annuler sa Réservation à tout moment. Le remboursement de sa commande et les frais éventuellement appliqués dépendent alors de l'option annulation souscrite ou non lors de la passation de commande.

Parmi les prestations optionnelles, MONVALET propose au Client de souscrire à une prestation appelée « option annulation ». Cette option permet au Client de bénéficier des conditions particulières suivantes en cas d'annulation de sa Réservation :

- Si l'annulation de la Réservation est effectuée plus de vingt-quatre (24) heures avant le départ, le Client est remboursé intégralement de sa Réservation.
- Si l'annulation de la Réservation est effectuée entre douze (12) et vingt-quatre (24) heures avant le départ, le Client est remboursé sous forme d'avoir valable 1 an, avec retenue de 15 €.
- Si l'annulation de la Réservation est effectuée moins de douze (12) heures avant le départ, l'intégralité du montant de la commande sera retenue et le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- Si le Client n'a pas souscrit à la prestation appelée « option annulation », l'intégralité du montant de la commande sera retenue et le Client ne pourra prétendre à aucun remboursement.

MONVALET se réserve le droit d'annuler la prestation réservée par le Client jusqu'à la veille de sa prise en charge à 23h59 au plus tard sans autre dédommagement que le remboursement intégral de sa Réservation.

Si l'annulation de la Réservation par MONVALET intervient le jour même de la prise en charge, MONVALET s'engage à rembourser le Client à hauteur des frais qu'il aura engagé pour accéder à l'aéroport en substitution de la prestation réservée chez MONVALET et dans la limite de 15€ par tranches de vingt-quatre (24) heures prévues à la Réservation. Pour obtenir un remboursement en cas d'annulation le jour même de la prise en charge, la demande doit être transmise et motivée au service client MONVALET et sera traitée dans les 5 jours ouvrés suivant la réception de cet email.

## 5. PRIX ET REGLEMENT

### 5.1 Prix

Les prix, renseignements ou notes figurant sur le Site Internet, ou tout tiers distributeur sont ceux en vigueur au moment où la Réservation est confirmée.

MONVALET se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de la Réservation.

Le prix est calculé par tranche de vingt-quatre (24) heures à partir de l'heure de rendez-vous avec MONVALET et jusqu'à la remise des clés par le voiturier MONVALET à

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

son retour.

Chaque nouvelle journée entamée est due quel que soit la cause du retard du client, dépendante de sa volonté ou non. La journée supplémentaire est facturée dix euros toutes taxes comprises (10€TTC).

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC). Ils sont applicables lors de la validation de la commande par le consommateur. Les prix sont soumis à la T.V.A. française de vingt (20%). Tout changement du taux légal de cette T.V.A sera répercuté sur le prix des produits présentés sur le site de MONVALET, à la date stipulée par le décret d'application s'y référant.

Le tarif exclut tous les frais supplémentaires qui ne sont pas expressément mentionnés comme inclus dans la confirmation de Réservation avec paiement anticipé. Aussi, si des prestations optionnelles sont réservées par le Client au moment de la prise en charge du véhicule, MONVALET encaissera le montant de ces prestations avant le retour du Client sous condition d'acceptation formelle des tarifs indiqués par MONVALET et en débitant la carte bancaire utilisée au moment de la Réservation.

## 5.2 Règlement

Les Réservations sur la Plateforme sont payables comptant et en totalité au jour de passation de la Réservation.

Les règlements sont encaissés dès la réception et la validation de la commande par le Client.

## 6. RESPONSABILITE DE MONVALET

### 6.1 Service fourni par MONVALET

En qualité de dépositaire rémunéré, et conformément aux articles 1927 et 1928 du code civil, MONVALET est soumise à une obligation de moyens renforcée dans la garde du véhicule du Client, et à en aucun cas à une obligation de résultat.

En tout état de cause :

- **Compte tenu de la difficulté à détecter les dommages inférieurs à 2cm de long ou 1cm de diamètre - rayures superficielles, bosses ou enfoncements - sur la carrosserie et la possibilité qu'ils deviennent visibles avec le changement de météo pendant le transport, le stationnement ou le nettoyage du véhicule entre autres choses, MONVALET décline toute responsabilité en ce qui concerne ce type de dégradation.**
- **Les dommages au véhicule ne peuvent être acceptés que si le Client peut prouver que le dommage n'était pas déjà présent lors de la reprise du véhicule, mais était présent lors du dépôt du véhicule.**
- **MONVALET ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'un quelconque dommage ou préjudice de toute nature, dans le cas où les clefs du véhicule n'auraient pas été remis à MONVALET durant toute la durée du service**
- **MONVALET exclut également les jantes et les éléments pneumatiques du véhicule dont l'état d'usage (notamment usure normale, dégonflement ou gomme lisse) est impossible à vérifier à la prise en charge du véhicule compte-tenu du temps imparti pour effectuer l'état des lieux et du matériel disponible pour l'effectuer.**
- **MONVALET décline toute responsabilité relative aux bas de caisse et au toit du véhicule, qu'il est impossible à inspecter et photographier dans leur intégralité lors de l'état des lieux d'entrée.**
- **MONVALET décline toute responsabilité en cas de bris de glace impactant les surfaces vitrées du véhicule (pare-brise, lunette arrière et vitres latérales) qui résulte d'un usage normal du véhicule ainsi que toute panne mécanique ou électronique.**
- **MONVALET décline toute responsabilité pour les actes de vandalisme, dégradations et/ou vols commis par un tiers, avec effraction, ruse ou agression (violence et/ou menace) ayant permis de contourner les moyens de sécurité du lieu de stationnement, ou survenus lors du convoiement du véhicule.**
- **MONVALET décline toute responsabilité concernant des dommages relatifs aux plaques d'immatriculation et à tous les éléments extérieur du véhicule ne faisant pas partie de la carrosserie (bandes, stickers ou logo du véhicule..) dont il est impossible de vérifier la bonne fixation ou la solidité lors de l'état des lieux d'entrée, et qui résultent d'un usage normal du véhicule.**
- **MONVALET ne saurait être engagée en cas de dommages de quelque nature qu'il soit, subie et/ou occasionné lors du transfert vers l'aéroport ou le parking, notamment en cas d'accident de la circulation. Le Client devra avoir souscrit une assurance permettant l'utilisation de son véhicule par un autre conducteur.**
- **MONVALET ne saurait être engagée en cas de dommages subis par le Client si ces dommages sont indemnisés par l'assureur du Client, ce qui oblige le Client à déclarer tout dommage, faute de quoi il perdra ses droits.**
- **MONVALET décline toute responsabilité en cas de dommage ou détérioration constaté sur le véhicule à sa restitution pouvant résulter de cas de force majeure tels que des conditions météorologiques lors du stationnement (pluie, variation de températures, orages, grêle, etc.) ou des animaux (mouche, excréments d'oiseaux, etc.)**
- **MONVALET décline toute responsabilité en cas de dommage ou détérioration résultants de la présence d'un coffre de toit ou de barres de toit impliquant une hauteur non conventionnelle du véhicule.**
- **MONVALET exclut également l'intérieur du véhicule en raison de l'impossibilité de photographier l'intégralité de l'habitacle lors de l'état des lieux. A ce titre, MONVALET n'assure en aucun cas les effets personnels laissés par le Client à l'intérieur du véhicule à sa prise en charge (en particulier téléphone, clés, portefeuille, sacs, valises...) ni les accessoires automobiles intérieurs ou extérieurs fixés au véhicule, par exemple les assistants à la conduite GPS, les coffre-toit ou les repose-vélo.**
- **MONVALET ne saurait être déclaré responsable de tout vol ou bris de ces objets non nécessaires à la conduite ou au stationnement du véhicule, une fois le véhicule pris en charge. Le client s'engage à confier un véhicule sans défaut de fonctionnement y compris les défauts non visibles, type défauts mécaniques ou pouvant mettre en danger la vie du conducteur (frein à main défaillant, pneumatiques n'étant pas en état de rouler, boîte de vitesse défectueuse, etc). Le fait de communiquer ces informations à MONVALET ne décharge pas le client. Le client est tenu de remettre un véhicule conforme avec la réglementation en vigueur. En cas de dysfonctionnement du véhicule connu par le client, pouvant entraîner une casse ou une panne, MONVALET ne peut être tenu pour responsable.**

**Il est expressément convenu que les retards non imputables à MONVALET liés à des difficultés imprévues de circulation (embouteillages, accidents, déviation, conditions météo, événements divers etc.) n'ouvrent droit à aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit.**

### 6.2 Litige sur l'état du véhicule lors de sa remise au Client

Si le Client identifie lors de la reprise de son véhicule des dégradations sur ce dernier, il notifie ces dégradations au voiturier MONVALET en charge de sa restitution. Le voiturier MONVALET constate avec le Client les dégradations signalées et établit un rapport d'incident qui définit sans réserve le périmètre de la réclamation. Le voiturier procède également à la photographie des dégradations signalées.

La création d'un rapport d'incident par le voiturier déclenche alors la procédure suivante :

Dans les soixante-douze (72) heures ouvrées suivant la restitution de son véhicule, MONVALET contacte directement le Client sur l'adresse email renseignée lors de sa Réservation ;

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

MONVALET s'engage à revenir vers le Client par email dans un délai de soixante (90) jours ouvrés maximum.

Ce délai doit permettre à MONVALET d'effectuer un état des lieux contradictoire entre celui effectué à la prise en charge du véhicule et celui effectué à sa restitution. Si ce dernier révèle que le véhicule a été endommagé entre sa prise en charge et sa restitution, MONVALET propose au Client soit un dédommagement financier dans la limite de 150,00 € soit de faire réparer son véhicule gratuitement dans un garage partenaire situé dans un rayon de dix (10) kilomètres du lieu de dépôt du véhicule lors de la Réservation objet du litige

**S'il est constaté que les dégradations signalées font partie des exclusions mentionnées aux articles 4.2, 4.3, 4.4, 6.1 ci-dessus, MONVALET informe le Client qu'aucun dédommagement ne sera proposé.**

**Si l'état des lieux contradictoire permet de constater que la réclamation porte sur un dommage déjà présent au moment de la prise en charge du véhicule, MONVALET n'ouvrira aucune procédure de dédommagement et encaissera le dépôt de garantie pour le règlement des frais de dossier afférents à cette réclamation.**

## 6.4 Cas particulier

Si le voiturier MONVALET est dans l'incapacité d'acheminer le véhicule du Client au lieu de rendez-vous (problème de démarrage, batterie défectueuse, pneu dégonflé, problème mécanique divers), il en avertit le Client dès que possible et invite celui-ci à se rendre au lieu de stationnement de son véhicule.

Avec l'accord préalable du Client à son voiturier responsable de la restitution de son véhicule, MONVALET s'autorise toutefois à démarrer le véhicule au moyen de câbles de démarrage dans le cas du déchargement de la batterie pendant le Service.

Le cas échéant, le Client est dans l'obligation d'organiser au plus vite le dépannage de son véhicule.

## 6.5 Force majeure et/ou faute du Client

En toute hypothèse, s'agissant du Service, la responsabilité de MONVALET ne pourra être recherchée en cas de faute du Client ni en cas d'événements présentant les caractéristiques de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code Civil et de la jurisprudence, ni pour tout autre motif indépendant de sa volonté.

Le Client est seul responsable de l'horaire de réservation du Service. Il lui appartient de calculer les délais nécessaires pour être à l'heure pour prendre son avion, notamment au regard des contraintes en gare ou en aéroport, en prenant en compte une marge de temps suffisant pour retrouver son voiturier au lieu de RDV, et réaliser les formalités de prise en charge de son véhicule. MONVALET ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas de refus d'embarquer opposé par la compagnie aérienne ou de chemin de fer, résultant d'un manquement du Client dans sa gestion des horaires.

## 6.6 Dommages et intérêts

Conformément à l'Article 1231-3 du code civil, MONVALET ne pourra être tenue que des dommages et intérêts qui ont été prévus ou qui pouvaient être prévus lors de la conclusion du contrat, sauf lorsque l'inexécution est due à sa faute lourde ou dolosive.

En particulier, MONVALET ne pourra être tenue pour responsable à l'égard du Client ou de tiers des préjudices indirects et notamment pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, trouble commercial quelconque.

## 6.7 Verbalisation du véhicule au cours de la réservation

Si une infraction au Code de la Route est constatée pour le véhicule, alors qu'il était sous la responsabilité de MONVALET :

- en cas de contrôle par les forces de l'ordre directement sur la voie publique : le procès-verbal et l'amende seront directement adressés au voiturier, qui honorera ses responsabilités.
- en cas de vidéo-verbalisation par caméra ou radar, un avis de verbalisation sera directement adressé au propriétaire du véhicule par courrier. N'étant pas notifié de l'infraction en amont de cet envoi, MONVALET ne pourra être tenu responsable d'un manque d'information préalable à cet égard.

En cas de réception d'un tel avis de verbalisation, nous vous invitons à nous transférer par email l'avis.

L'avis de verbalisation entier scanné ou photographié en entier et de manière parfaitement lisible

La notice de paiement jointe

MONVALET procédera à une vérification des date et heure de verbalisation, de l'immatriculation du véhicule et les heures et dates de prise en charge du véhicule afin de déterminer sa responsabilité.

Une fois la responsabilité de MONVALET établie, nous engagerons les démarches nécessaires au règlement de l'amende (et de l'éventuel retrait de point) et vous ferons parvenir les documents en attestant.

## 7. DROIT DE RETRACTATION

En application de l'article L.221-28 du Code de la consommation, l'ensemble des Services proposés n'est pas soumis à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L. 221-18 du Code de la consommation en matière de vente à distance.

En conséquence, les Services commandés sont exclusivement soumis aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes Conditions Générales.

## 8. DONNEES PERSONNELLES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont notamment nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires de MONVALET chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, d'un droit d'accès permanent de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

Ce droit peut être exercé en adressant un e-mail à l'adresse suivante : [monvaletorly@gmail.com](mailto:monvaletorly@gmail.com)

## 9. DIVERS

9.1 Disponibilité des CGV

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le Site Internet de MONVALET Partenaire où elles sont directement consultables.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTES

## 9.2 Modification des CGV

MONVALET se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment et sans préavis. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de passation de la Réservation.

## 9.3 Nullité d'une clause

Dans le cas où une des clauses des CGV se révélerait inutile, nulle ou sans objet, les autres clauses des CGV demeureront inchangées et continueront à s'appliquer comme si les clauses inutiles, nulles et sans objet ne figuraient plus dans celles-ci.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par MONVALET ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

## 10. MEDIATION EN CAS DE LITIGES

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, après avoir saisi le service clients et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de 90 jours, le Client peut saisir gratuitement le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).

La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux Parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.

## 11. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGV sont régies par la loi française.

Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales et les contrats conclus en application de celles-ci pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre MONVALET et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions du droit commun. En cas de litige avec des professionnels, le Tribunal de Commerce de Créteil sera compété.